

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le onze octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ECKWERSHEIM se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEOPOLD, maire, dans la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le cinq octobre deux mil seize.

Membres présents :

Monsieur le maire Michel LEOPOLD, Mme Sabine LEDOUX, M. Matthieu HAMM, Mme Isabelle KREBS, Mme Catherine SEISENBERGER, Mme Florence MERCIER, Mme Aude SCHRUEFFENEGGER, M. Thomas BILGER, Mme Fabienne KNOLL, M. Christophe BILGER, M. Damien OSSWALD, M. Alexandre SCHNEPP, M. Georges SPANO, Mme Isabelle MOURER, M. Fabien BAUER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle KREBS

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission de M. EBERSOLD

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par un courrier daté du 22 juin 2016, Monsieur Marc EBERSOLD, élu sur la liste « Tous gagnants », l'a informé de sa démission du conseil municipal. Comme il convient de le remplacer par le candidat suivant sur la liste, Madame Florence MERCIER a été informée de cette situation.

Madame Florence MERCIER a accepté de siéger en qualité de conseillère municipale. Monsieur le Maire l'installe dans sa nouvelle fonction et le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 27 juin 2016 a été approuvé sans observation particulière à la majorité.

3. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission du 1^{er} adjoint au maire

a. Election d'un nouvel adjoint

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 29 mars 2014 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à quatre ;
- Vu la délibération du 27 juin 2016 réduisant le nombre d'adjoints au maire à trois ;
- Vu l'arrêté municipal du 29 avril 2014 portant délégation de fonction et de signature du Maire à M. Marc EBERSOLD, 1^{er} adjoint, délégué pour exercer les fonctions relevant du domaine des finances et du budget ;

Vu la lettre de démission de M. Marc EBERSOLD des fonctions de 1^{er} adjoint au maire et de conseiller municipal, en date du 20 mai 2016, adressée à M. le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 21 juin 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Thomas BILGER, M. Alexandre SCHNEPP, M. Georges SPANO, Mme Isabelle MOURER, M. Fabien BAUER et 1 abstention : Mme Fabienne KNOLL) :

- **décide d'augmenter le nombre d'adjoints et de fixer leur nombre à quatre ;**
- **décide que les adjoints élus le 29 mars 2014 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.**

Monsieur le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint intervient par scrutin individuel et secret dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : il s'agit de M. Matthieu HAMM et de Mme Aude SCHRUOFFENEGER.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de M. Michel LEOPOLD, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : **15**
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **3**
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : **12**
- e) Majorité absolue : **7**

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
BILGER Christophe	10	dix
SPANNO Georges	2	deux

Monsieur BILGER Christophe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installé.

b. Indemnités de fonction du nouvel adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
Vu la délibération du 29 avril 2014 relative aux indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et du conseiller délégué ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 4^{ème} rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Considérant que le nouvel adjoint aura la responsabilité du conseil municipal des enfants, et sera en charge des affaires scolaires et de la sécurité des bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. Georges SPANO) :

- **décide que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;**
- **fixe le montant de l'indemnité brute mensuelle au taux de 15 % de l'indice 1015 comme l'adjoint démissionnaire, et ce avec effet au 1^{er} novembre 2016.**

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

4. Reprise des résultats du CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2016, il y a lieu de reprendre les résultats du CCAS sur l'exercice budgétaire 2016 de la commune.

Cette reprise se traduit par une augmentation des recettes de fonctionnement du budget communal.

Balance de sortie				Résultats cumulés			
Budget source (CCAS)		Budget cible (Commune)		(repris par délibération au budget cible N)			
Résultats de clôture N		Résultats de clôture N-1					
Section	Montant	Section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget N	
Inv.	0,00	Inv.	236 997,37	Inv.	236 997,37	Ligne 001	236 997,37
Fonct.	2 588,15	Fonct.	320 262,98	Fonct.	322 851,13	Ligne 002	322 851,13

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Décide de reprendre les résultats du CCAS sur l'exercice 2016 de la commune ;**
- **Décide de modifier la ligne 002 en recette de la section de fonctionnement du budget communal tel que détaillé ci-dessus.**

5. Subvention sauvegarde du patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide d'octroyer une aide à la personne indiquée ci-dessous :**

<u>Nom + prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Subvention communale octroyée</u>
MULLER Micheline	4 rue du Presbytère	Crépis	50 m ² x 3,10 € = 155 €

6. Subvention exceptionnelle à l'association des JSP

Par un courrier daté du 31 août 2016, l'association des Jeunes sapeurs-pompiers sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle correspondant à l'achat des lampions pour l'animation du 13 juillet 2016, à savoir 51,95 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 51,95 € à l'association des JSP.**

7. Subvention exceptionnelle Amis de la Pêche

Par un courrier daté du 20 juin 2016, l'association Amis de la Pêche sollicite une aide financière pour l'organisation d'évènements à l'occasion de son 60^e anniversaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association Amis de la Pêche.**

8. Projets sur l'espace public : programme 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **émet un avis favorable sur ce programme 2017 et autorise le lancement des études.**

9. Rapports annuels 2015 portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau, de l'assainissement et d'élimination des déchets

Le conseil municipal prend acte de ces rapports annuels 2015.

La séance a été clôturée à vingt-et-une heure dix.